

CISCAR, Centrale d'Achats des Réseaux Automobiles

77-81 ter rue Marcel Dassault 92100 Boulogne-Billancourt

FACTURE n°: J6126312 du: 31/05/18

CELTADIS MORLAIX

ROUTE DE PARIS

LA CROIX ROUGE - BP 97424

29679 MORLAIX

FRANCE

Acheteur:

Affaire n°: K019250 Commande WEB: Commande: Payeur: C90047 Compte client: C90047 Référence : 95564091

Référence		Désignation				Qté	Prix Unit. Net	Montant Net H.T.	Code TVA
REV_BODEMER	LEXMARK - T6/MS8 - LOCATION SUIVANT CONTRAT					1.00	19.88	19.88 €	C220
	CELTADIS MORI	-AIX: Periode du 01	1/05/201	18 au 31/0	05/2018				
	Par BENOIT BRIA	ARD							
REV_BODEMER	LEXMARK - T6/MS8 - LOCATION SUIVANT CONTRAT					1.00	19.88	19.88 €	C220
	CELTADIS MORLAIX : Periode du 01/05/2018 au 31/05/2018								
	Par BENOIT BRIA	ARD							
REV_BODEMER	LEXMARK - T6/MS8 - LOCATION SUIVANT CONTRAT				1.00	19.88	19.88 €	C220	
	CELTADIS MORLAIX : Periode du 01/05/2018 au 31/05/2018								
	Par BENOIT BRI	ARD							
REV_BODEMER	LEXMARK - T6/MS8 - LOCATION SUIVANT CONTRAT					1.00	19.88	19.88 €	C220
	CELTADIS MORLAIX: Periode du 01/05/2018 au 31/05/2018								
	Par BENOIT BRI	ARD							
REV_BODEMER	LEXMARK - T6/MS8 - LOCATION SUIVANT CONTRAT				1.00	19.88	19.88 €	C220	
	CELTADIS MORLAIX: Periode du 01/05/2018 au 31/05/2018								
	Par BENOIT BRI	ARD							
REV_BODEMER	LEXMARK - MS8	12dn+1Bac 550+1B	AL 4 - L	LOCATIO	N SUIVANT CONTRAT	1.00	44.24	44.24 €	C220
					A reporter			143.64 €	
CONDITIONS DE	REGLEMENT :	Base HT € C	ode	Taux	Montant TVA €	тот	AL HT €	XXXXX	<u> </u>
Le	xxxxxx	XXXXXX	XX	XXXX	XXXXXX	TOT	NI TVA 6		
	XXXXXX XX XXXX XXXXX					TOTAL TVA €		XXXXXX	
	XXXXXX	XXXXXX	XX	XXXX	XXXXXX	TOTAL TTC € Acompte		XXXXXX XXXXXX	

XXXXXX	DE RECELIILAT :	Base HT € Code	Taux	Montant TVA €	TOTAL HT €	XXXXXX
Le	XXXXXX XXXXXX	XXXXXX XX XXXXXX XX	XXXX	XXXXXX XXXXXX	TOTAL TVA €	XXXXXX
	XXXXXX	XXXXXX XX	XXXX	XXXXXX	TOTAL TTC € Acompte	XXXXXX XXXXXX
Montant	XXXXXX XXXXXX XXXXXX	TVA ACQUITTEE SUR LES DEBITS Une indemnité de 40 € sera due en cas de retard de paiement en application des articles L441-6 et D441-5 du Code du comme				XXXXXX

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (extrait): Aucun retour de fournitures pour quelque raison que ce soit ne doit être fait sans accord préalable de CISCAR à laquelle doit être adressé un courrier d'accompagnement avec photocopie du bon d'expédition. De convention expresse, pour toute contestation, litige ou difficulté seul le Tribunal deParis est compétent. Sauf conditions particulières nos factures sont payables à 30 jours sans escompte en cas de règlement anticipé. Dans tous les cas, la date de règlement mentionnée sur la facture constitue la limite au delà de laquelle des pénalités de retard seront appliquées (Loi 92.1442 du 31.12.1992).

Les sommes dues porteront intérêt de plein droit, après mise en demeure (sans que le taux puisse être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal) et sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (Loi n° 12/05/1980) - CISCAR se réserve la propriété des EQUIPEMENTS ou MATERIELS vendus et livrés jusqu'à l'encaissement effectif des titres de paiement couvrant l'intégralité de leur règlement. En cas de non paiement total ou partiel pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, CISCAR a la faculté, sans formalité de reprendre matériellement possession de ces EQUIPEMENTS ou MATERIELS aux frais, risques et périls de l'acquéreur.

RIB A UTILISER: LCL FR27 3000 2023 7700 0006 0427 Q78 / BIC CRLYFRPP

page 1



CISCAR, Centrale d'Achats des Réseaux Automobiles

77-81 ter rue Marcel Dassault 92100 Boulogne-Billancourt

FACTURE n°: J6126312 du: 31/05/18

CELTADIS MORLAIX

ROUTE DE PARIS

LA CROIX ROUGE - BP 97424

29679 MORLAIX

FRANCE

Acheteur:

Affaire n° : K019250 Commande WEB :
Commande : Payeur : C90047
Compte client : C90047 Référence : 95564091

Référence		Désignation	Qté	Prix Unit. Net	Montant Net H.T.	Code TVA
		Repo	ort		143.64 €	
	CELTADIS MORI	_AIX : Periode du 01/05/2018 au 31/05/2018				
	Par BENOIT BRI	ARD				
REV_BODEMER	LEXMARK - X950	Odhe - LOCATION SUIVANT CONTRAT	1.00	93.19	93.19 €	C220
	CELTADIS MORI	_AIX : Periode du 01/05/2018 au 31/05/2018				
	Par BENOIT BRI	ARD				
	DEOL EMENT					
CONDITIONS DE REGLEMENT : 03_LCR		Base HT € Code Taux Montant TVA €	TO	ΓAL HT €	236.83 €	
Le	31/07/18	236.83 € C220 20% 47.37 €	TOTAL TVA €		47.37	€
			TOTA	AL TTC €	284.20 0.00	
Montant	284.20 €	TVA ACQUITTEE SUR LES DEBITS	Acompte	0.00	€	
	_3 _3 _	Une indemnité de 40 € sera due en cas de retard de paiement	RESTE A F	PAYER €	284.20 €	

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (extrait): Aucun retour de fournitures pour quelque raison que ce soit ne doit être fait sans accord préalable de CISCAR à laquelle doit être adressé un courrier d'accompagnement avec photocopie du bon d'expédition. De convention expresse, pour toute contestation, litige ou difficulté seul le Tribunal deParis est compétent. Sauf conditions particulières nos factures sont payables à 30 jours sans escompte en cas de règlement anticipé. Dans tous les cas, la date de règlement mentionnée sur la facture constitue la limite au delà de laquelle des pénalités de retard seront appliquées (Loi 92.1442 du 31.12.1992).

en application des articles L441-6 et D441-5 du Code du commerce

Les sommes dues porteront intérêt de plein droit, après mise en demeure (sans que le taux puisse être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal) et sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (Loi n° 12/05/1980) - CISCAR se réserve la propriété des EQUIPEMENTS ou MATERIELS vendus et livrés jusqu'à l'encaissement effectif des titres de paiement couvrant l'intégralité de leur règlement. En cas de non paiement total ou partiel pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, CISCAR a la faculté, sans formalité de reprendre matériellement possession de ces EQUIPEMENTS ou MATERIELS aux frais, risques et périls de l'acquéreur.

RIB A UTILISER: LCL FR27 3000 2023 7700 0006 0427 Q78 / BIC CRLYFRPP

page2